

**CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE
SEANCE PLENIERE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 24 septembre 2019, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. MAYNADIÉ.

Membres présents :

Collège A :

Mmes C Creuzot-Garcher, L Duvillard, C Marie, C Thauvin, P Fauque
MM P Ortega-Deballon, A Cochet, JM Heydel, E Lesniewska

Collège B :

Mme M Georges
MM B Bouillet, D Carnet

Collège P :

Etudiants circonscription médecine :

Mme AL Mutin
M S Winling

Etudiants circonscription pharmacie :

M P Degouée

Etudiants circonscription maïeutique :

Mme L Schill

Collège BIATSS :

Personnalités Extérieures :

Mmes C Henriot, F Tenenbaum
M P Pribile

Invités à titre consultatif :

Mmes C Tournay, V Bertaux-Charvolin
MM JN Beis, CH Cunit

Membres excusés :

Mmes MC Brindisi, C Basset, M Wendremaire, M Duban, G Lucchi, C Le Moteux
MM P Bielefeld, D Genelot, H. Devilliers

Absents:

Mmes C Genelot, P Robart, F Sullerot, E Marivet-Muggeo, N Baille, MC Busson
MM F Lirussi, B Collin, M Binet, N Renardet, T Debief, JF Gérard-Varet, P Genne, T Moulin

Pouvoirs : MC Brindisi à B Bouillet,

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE

Accueil des nouveaux enseignants et présentation des nouveaux personnels administratifs et techniques

Hommage au Pr Paul AUPECLE

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 26 Juin 2019

II- INFORMATIONS GENERALES

- **Les nominations ministérielles**
- **Les informations du Président de l'Université**
 - Circulaire sur la procédure d'urgence en cas d'accident de travail
 - Circulaire sur la procédure de déclaration des accidents de travail
 - Note sur le bizutage
 - point sur le déroulement des W.E d'intégration Médecine et Pharmacie
 - Signature de la Charte « de bonne conduite » lors d'évènements festifs (23/10)
 - Élections au sein des conseils de composante
- **Les informations du Doyen**
 - Révision des effectifs au Ministère (27/09)
 - Poste de pharmacognosie suite au DOM de mai 2019 (C. Marie)
 - Ecole Inserm 2019-2020 (J.M. Heydel)
 - CESP 2019-2020
 - Venue de Monsieur LE BOULER (25/09)
 - Signature de la convention fondatrice d'un Technopôle santé (26/09)
 - Création de la commission « égalité en santé »

III- UMDPCS (E. Kohli)

IV- SCOLARITE

- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Pharmacie du 04 juillet 2019
- Point sur la rentrée PACES (constitution du jury + % d'exclus à l'issue du 1^{er} semestre)
- Point sur les Réformes : R1C, R2C, R3C
- Retour sur les ECNi de juin 2019 (H. Devilliers)
- Point sur l'intégration de la maïeutique
- Calendrier des examens et surveillances

V- Questions diverses

Le Doyen ouvre la séance à 17h15.

Il accueille les enseignants nouvellement nommés MCU-PH et PU-PH au 1^{er} septembre.

PU-PH Médecine :

- Jean-Christophe CHAUVET-GELINIER, psychiatrie d'adultes
- Hervé DEVILLIERS, médecine interne
- Maxime SAMSON, médecine interne
- Emmanuel SIMON, gynécologie-obstétrique

PU-PH Pharmacie :

- Matthieu BOULIN, pharmacie clinique

MCU-PH :

- Mathieu BLOT, maladies infectieuses
- Pierre MARTZ, orthopédie
- Alain PUTOT, gériatrie

MCU-MG

- Katia MAZALOVIC

MCA-MG

- Alexandre DELESVAUX

Chacun prend la parole afin de résumer brièvement son parcours et ses projets en matière d'enseignement, de recherche et d'activité hospitalière.

Madame Tournay présente les nouveaux personnels BIATSS.

Au bureau PACES : 2 personnels nouveaux sur 3 : Céline DESARMENIEN et Marianne SANTACROCE.

Au 1^{er} cycle : Adeline CARADO sur la gestion des masters et du SESA.

Au secrétariat IFSI et IFMK : Dylan HENRY.

Au secrétariat partagé Doyen/Vice-Doyen : Katy NECTOUX.

A la loge, accueil, courrier : Stéphanie BRULARD et Najim AHMED-BENCHAID.

A l'antenne financière : Karim KHATRI.

Décès du Pr Paul Aupècle.

Le Doyen rend hommage au Pr Paul Aupècle, chirurgien oncologue, décédé le 27 juillet 2019 à l'âge de 93 ans.

I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 26 juin 2019 :

Monsieur Carnet demande qu’une modification soit apportée au compte-rendu, au 4) du III – UMDPCs il est noté que les formations DIVAS et DIVAM seront fermées, Anaïs Carnet ne souhaitant pas les ouvrir en 2019/2020. Il s’agit en fait du DIVAS, du DIVAM et du POST-DIVAM.

Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Exception faite de cette observation et sous réserve de modification, le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

Compte-rendu du conseil d’UFR restreint du 28 août 2019

Lors d’un conseil restreint, en présence des étudiants, qui s’est tenu le 28 août, les fiches filière de 5^e année internat et de 5^e année Industrie ont été modifiées afin d’harmoniser les modalités de contrôle des connaissances ainsi que les dates de déroulement du SESA, changées tardivement. Il s’agissait notamment d’homogénéiser les MCC entre les filières Médecine et Pharmacie. IFSI et Maïeutique ont en effet leurs propres modalités d’évaluation.

La fiche filière de PC3 a également été modifiée, afin de rendre obligatoire le séminaire transfusion sanguine.

Les modifications avaient été validées à l’unanimité et ont été entérinées par l’université en CFVU du 16 septembre 2019.

Il a été demandé au CIPE d’évaluer le SESA du point de vue des étudiants et des référents pédagogiques. Pour ce faire, le CIPE a besoin de l’aval du conseil d’UFR. **Ce dernier a donné un avis favorable à l’unanimité.**

Le problème du remboursement des étudiants a également été évoqué, les étudiants de 2018-2019 n’ayant toujours pas perçu la somme due.

II - Informations générales :

- Nominations ministérielles :

- Isabelle RICHARD est renouvelée en tant que conseillère Santé auprès de la ministre de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, Frédérique Vidal.
- Frédéric DARDEL est nommé en qualité de conseiller spécial de la ministre de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation à compter du 23 septembre 2019.
- Anne-Sophie BARTHEZ devient la nouvelle directrice générale de l’Enseignement Supérieur et de l’Innovation au MESRI.
- Nathalie ALBERT-MORETTI, professeur d’université, est nommée rectrice de l’académie de Dijon en remplacement de Frédérique Alexandre-Bailly à compter du 24 juillet 2019.
- Eve PARIER est nommée directrice du CNG en remplacement de Danièle Toupillier.

- **Informations du Président de l'université de Bourgogne :**

- **Nouvelle procédure relative à la déclaration des accidents de service ou de maladie professionnelle :** les démarches à suivre ont été rappelées dans un message adressé à la communauté universitaire. La déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle est désormais téléchargeable en ligne sur **l'intranet de l'uB** rubrique **Ressources/Ressources humaines/Santé au travail**.

- Un courrier du Président indique qu'une convention de transports sanitaire a été conclue avec Jussieu Secours Dijon.

La procédure à suivre en cas d'urgence médicale : appel au centre de Médecine Préventive Universitaire ou au SAMU 21, et prise en charge du transport de l'agent sont détaillés.

- Un courrier du 5 septembre 2019 rappelle **l'interdiction de la pratique du bizutage** ainsi que les sanctions encourues par les contrevenants.

Le Doyen rappelle qu'un étudiant en Pharmacie de Rouen est décédé lors du week-end d'intégration d'Amiens, organisé en Belgique. Le Ministère a demandé à l'ANEMF de désigner les WEI à annuler car mal préparés, afin d'éviter une nouvelle tragédie. Dijon n'en faisait pas partie et le WEI, organisé les 20, 21 et 22 septembre, s'est bien déroulé.

Le WEI Pharmacie, organisé les 13, 14 et 15 septembre, s'est également déroulé sans problème.

Les étudiants dijonnais ont eux-mêmes rédigés (avec l'aide de l'administration de l'UFR) une charte de bonne conduite, dont la signature symbolique aura lieu le 23 octobre prochain. Les étudiants représentant Pharmacie et Maïeutique indiquent ne pas avoir été contactés pour la rédaction de la charte, ce point sera vérifié avec les étudiants de la CEMD.

- **Elections février 2020 :**

Les élections visant à désigner le nouveau Président de l'université auront lieu en février 2020. Actuellement, deux candidats se sont déclarés : Vincent THOMAS Doyen de l'UFR Droit, et Sébastien CHEVALIER, enseignant à l'ESIREM.

Le Doyen rappelle qu'il est important que beaucoup s'impliquent pour faire entendre Santé, quelle que soit la liste choisie.

L'intégralité du corps des étudiants élus au conseil d'UFR Santé devra également être renouvelé en février 2020. Un siège dans le collège B Médecine, laissé vacant par la promotion PU-PH d'Hervé Devilliers sera également à pourvoir.

- **Informations du Doyen :**

- **Révision des effectifs au Ministère :**

Le Doyen rappelle les demandes de l'UFR et informe les membres du conseil que Claire Goulard de Curraize, pharmacienne, ne souhaite plus postuler au poste de MCU-PH sur lequel elle avait été classée lors de la CPHU du **13 juin 2019**.

- Madame Marie souhaite en réalité indiquer que Frédéric LIRUSSI aurait une opportunité de promotion au sein de l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques de Besançon. Si cela se réalise, un poste de MCU-PH serait alors disponible.

- En ce qui concerne le poste de **pharmacognosie**, lors du DOM il a été refusé la parution d'un poste de MCU suite au départ à la retraite du Pr Marie-Aleth Lacaille-Dubois. Une pétition signée par 80 % de l'effectif des enseignants de la circonscription Pharmacie a abouti à ce que l'université s'engage à recruter un MCU en Pharmacognosie pour la rentrée 2020.

- **Ecole INSERM 2019-2020 :**

Jean-Marie Heydel indique qu'une réunion de présentation du dispositif a eu lieu le 19 septembre. 20 étudiants étaient présents dont 6 pharmaciens. Parmi eux figurait l'étudiant Ryan Naggaz. Isabelle Richard a indiqué qu'il serait possible de déroger aux règles de validation des études médicales afin de lui permettre de mener son cursus à terme. Il existe une commission à l'INSERM dédiée aux problématiques de handicap.

Il est demandé cette année de faire remonter l'avis motivé des enseignants sur les étudiants souhaitant déposer un dossier. L'INSERM ne veut pas voir arriver des étudiants insuffisamment motivés.

Est à nouveau soulignée l'absence à Dijon de double cursus Santé/Recherche. Le Pr. Heydel lance un appel pour que des enseignants accompagnent les étudiants candidats, ceux-ci pouvant se sentir en décalage de préparation par rapport à ceux issus d'une université disposant de ce double cursus.

Christine Marie souligne que peu d'UE du M1 Santé sont ouvertes aux DFGSP2, alors qu'elles le sont majoritairement pour les DFGSM2.

Il convient de mettre en ligne la liste des laboratoires de recherche disposés à accueillir des SIR, mais peu de laboratoires ont répondu à la sollicitation (seuls les pharmaciens ont répondu). Le secrétariat du Doyen a pourtant sollicité plusieurs fois les enseignants des deux circonscriptions.

- **CESP 2019-2020 :**

Le dépôt des candidatures se fait auprès des différentes scolarités Médecine à partir de la deuxième année, entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre. La commission se tiendra le 29 novembre.

- L'UFR accueillera le 25 septembre Monsieur Le Bouler, chargé de mission sur l'universitarisation des professions paramédicales et de la maïeutique.
- Le 26 septembre aura lieu la signature de la convention fondatrice d'un Technopôle Santé. Un bâtiment de 5000 m² sera construit, afin d'accueillir différents types d'activités, dont de l'enseignement et notamment en odontologie. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet POWDER ON relatif à la technologie des poudres. D'ici à la construction du Technopôle, le projet verra le jour au sein de l'UFR. On trouvera également des laboratoires de recherche, des salles de réunion et de congrès, ainsi qu'un volet sur l'Intelligence Artificielle. Des

liaisons se feront avec les futures écoles d'ingénieur qui vont s'installer sur l'esplanade, dont l'une traitera d'intelligence artificielle.

- **Création de la commission « Egalité en Santé » :**

Cette commission est destinée à écouter et recueillir les situations qui posent problème en termes d'égalité : stigmatisation pour des raisons sexuelles, raciales (harcèlement, discrimination) qui sont inacceptables. Cette commission sera ouverte aux étudiants et aux personnels toutes catégories confondues. Elle sera composée du Doyen, du Vice-Doyen, de la responsable administrative, du responsable de la scolarité, du référent stage, d'un représentant du CHU, d'un représentant de la cellule juridique de l'université, de 3 élus étudiants, de 4 enseignants représentant médecine, pharmacie, médecine générale et maïeutique. La composition respectera la parité hommes/femmes. Elle sera mise en place dès que possible.

III – UMDPCS :

- **Point sur le Master Infirmiers en Pratiques Avancées :**

Les fiches filière de M1 et de M2 ont été modifiées suite à navette avec le ministère. Ce dernier a demandé à ce que les compensations entre UE et entre semestres soient supprimées.

Le dossier serait passé au CNESR le 17 septembre, le résultat n'est pas encore connu.

La rentrée est prévue pour le 7 octobre.

On compte 21 inscrits dont 4 bénéficient d'un financement individuel et 17 d'un financement entreprise. Un soutien financier est apporté par l'ARS pour les libéraux afin de pallier leur perte de revenus.

- **DIU médecine manuelle et ostéopathie :**

Chaque université partenaire s'engage chaque année à soumettre à ses instances le renouvellement du DIU « Médecine Manuelle Ostéopathie» .

Chaque université partenaire examine les dossiers de ses candidats au DIU MMO en fonction des conditions d'inscription définies et fixées dans les maquettes respectives (public, cible, niveau de diplôme).

Le nombre de candidats attendu dans chaque université par année de formation est fonction des capacités d'accueil propres à chaque université et des ressources pédagogiques engagées.

Chaque université est responsable de ses inscriptions et du suivi de scolarité de ses inscrits (enseignements, organisation des examens, édition des diplômes).

Dans chaque université, la direction de l'enseignement est assurée par au moins un responsable universitaire coordonnant le diplôme et un responsable pédagogique pratiquant la médecine manuelle ostéopathie.

Les responsables d'enseignements représentent chaque université au CEMMO et en sont membres de droit.

Les Diplômes Interuniversitaires de MMO sont placés sous la responsabilité de chaque université et agréés par le CEMMO.

Le CEMMO et les universités signataires ont pour mission :

- **de garantir le niveau académique de la formation reposant sur l'évidence médicale théorique comme pratique et sur les référentiels de formation conformes aux décrets de 2014.**
- **d'encourager l'harmonisation et la mutualisation des enseignements théoriques et/ou pratiques des différentes universités signataires de la présente convention.**

IV – Scolarité :

- **Validation du compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 4 juillet 2019**

A l'occasion de ce comité pédagogique, un bilan des actions menées conformément au programme de Christine Marie a été présenté aux membres du comité. Les points du programme portaient sur la réinstauration de lien entre les enseignants-chercheurs, le fait de garantir la meilleure formation aux futurs pharmaciens, la valorisation de l'UFR, le soutien à la promotion des maîtres de conférences, la gestion des difficultés individuelles.

Chacun de ces points a été décliné entre actions menées à bien et actions restant à mettre en place.

Les objectifs spécifiques du comité pédagogique ont également été présentés.

En matière de scolarité, des dysfonctionnements ont eu lieu durant les épreuves de 2^e session. Ces problèmes étaient liés aux dates et horaires des examens, aux sujets, à la multiplicité des correcteurs, aux surveillances, aux oraux, au retour de notes et aux délibérations de jurys.

Un comité pédagogique restreint sera organisé à la rentrée 2019-2020 afin de parler de ces dysfonctionnements.

Le Projet d'Orientation professionnelle a fait l'objet d'une présentation par Christel Basset. Il concerne les étudiants de 2^e et 3^e année de Pharmacie dont l'objectif principal est d'inciter les étudiants à réfléchir au métier de pharmacien qu'ils souhaitent exercer et à faire le bon choix.

Une présentation de la formation sur la bonne formulation des QCM a été faite par Serge Gueldry.

En point divers a notamment été abordé le projet de mise en place d'un internat blanc commun avec Besançon.

- **Point sur la rentrée PACES :**

- ✓ **Constitution du jury**

Paul Walker a accepté d'être à nouveau président du jury pour cette année 2019-2020.

Le jury est constitué de la manière suivante :

UE 2 : Gaëtan JEGO

UE 3A et 3B : Paul WALKER

UE 4 : Catherine QUANTIN

UE 5 : David GUILLIER

UE 6 : Françoise GOIRAND

UE 7 : Catherine LEJEUNE et Lucie MAILLARD

UE Spé Médecine et UE Spé Maïeutique : Agnès JACQUIN PIQUES
UE Spé Pharmacie : Odile CHAMBIN
UE Spé Métiers de la Rééducation : Jean-Marie CASILLAS
UE Spé Odontologie : Patrick LARRAS

- ✓ **Pourcentage d'étudiants non autorisés à poursuivre en second semestre en 2019-2020 :**
Il est proposé aux membres du conseil un taux de 15 %.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité.

- **Point sur la réforme de la PACES : (Cf : PPT du Pr Ortéga en annexe)**

La réforme doit favoriser la diversification des profils et permettre de renforcer la réussite des étudiants, mais la sélectivité et la qualité des études seront maintenues.

Ainsi les étudiants disposeront de deux voies d'accès aux études de Santé.

En l'état actuel du projet de réforme, les étudiants auront le choix entre :

- 1) Une inscription en 1^{ère} année Santé (50% des places disponibles), avec choix obligatoire d'une UE mineure d'une autre UFR (UFR du domaine des sciences, les sciences humaines et des lettres) qui ouvriront spécifiquement des places afin de préparer une possible réorientation en fin d'année
 - à l'issue de cette 1^{ère} année, une partie des étudiants (25% des places disponibles) accèdera sur dossier à la 2^{ème} année de la filière santé choisie
 - une autre partie (25% des places disponibles) accèdera à cette 2^e année via une sélection sur dossier suivie d'un oral
 - Les autres seront réorientés soit dans la L2 de la mineure choisie en cas de validation de la 1^{ère} année, soit dans une L1 autre.

Un étudiant ne validant pas sa 1^{ère} année Santé ne pourra redoubler, et devra se réorienter.

- 2) Une inscription en 1^{ère} année d'une autre UFR (des UFR du domaine des sciences, les sciences humaines et des lettres qui ouvriront spécifiquement des postes) et devront choisir en sus l'UE dite mineure Santé.
En cas de réussite à la L1 + mineure, une partie des étudiants (15% des places disponibles) pourra accéder à la 2^{ème} année de la filière santé choisie :
 - 7,5% au vu de leurs résultats seront sélectionnés uniquement sur dossier
 - 7,5% sélectionnés sur dossier devront subir en outre un oral.

En cas de non sélection de leur dossier mais de validation de la 1^{ère} année, les étudiants poursuivront en L2 de la filière choisie.

Que les étudiants aient suivi une 1^{ère} année en Santé ou une 1^{ère} année d'une autre UFR, ils auront la possibilité de présenter une seconde fois leur dossier en vue d'intégrer la filière de Santé de leur choix, après obtention de 120 ECTS (30.% des places disponibles)

La part laissée aux passerelles s'élève à 5%.

Pour l'année 2020-2021, les places disponibles restantes seront pourvues par les étudiants doublant de PACES.

- **Point sur la réforme du second cycle :**

Après le classement des compétences par niveau A, B, C, c'est désormais le temps des séminaires de formation aux ECOS. Les ECN se dérouleront en 5^e année, la 6^e année sera principalement une année de stages sanctionnée par des ECOS.

- **Retour sur les ECNi de juin 2019 :**

La promotion était de niveau moyen, relevée par un étudiant qui se classe 3^e au niveau national et 6 étudiants qui se classent parmi les 100 premiers, ce qui est un record. En tout, 21 étudiants se classent parmi les 1000 premiers.

85 étudiants sur 236 restent à Dijon, soit 36 % de la promotion. Sur ces 85, 42 ont choisi la médecine générale, 43 les autres spécialités.

237 postes ouverts à Dijon, dont 82 en médecine générale, qui ont tous été pris. Pour les autres spécialités, 12 postes n'ont pas été pris : 2 en gériatrie – 5 en psychiatrie – 3 en santé publique – 2 en biologie.

Dijon comptera donc 225 nouveaux internes à compter de novembre.

- **Intégration de la maïeutique :**

Un accord a été trouvé entre l'université de Bourgogne et le Conseil régional sur la partie financière de l'intégration. Le projet a été transmis pour passage dans les instances du conseil régional le 18 octobre.

- **Calendrier des examens et des surveillances :**

Le calendrier a été diffusé auprès des nouveaux et anciens chefs de clinique. Sa finalité n'est pas d'aboutir à ce que les chefs de clinique se soustraient à leur obligation statutaire de participer aux surveillances d'examens, mais bien de leur permettre de s'organiser par rapport à leurs activités hospitalières afin de se rendre disponibles.

V – Questions diverses :

Les étudiants de Pharmacie demandent si Françoise Clerc, gestionnaire de scolarité, sera remplacée, la réponse est oui.

Evaluation HCERES à mi-parcours au CHU, informelle et mise en place par le CHU. Le Pr. Creuzot-Garcher souligne qu'il s'agit d'une bonne idée.

Le Pr. Ortega-Deballon évoque le texte sur « l'interdiction d'accorder des hospitalités aux étudiants en formation initiale et aux associations d'étudiants », dans le projet de loi « Ma santé 2022 ». Cela a suscité un débat entre les membres du conseil autour de cette question importante.

Question des étudiants quant au groupe de travail organisé par le CHU sur l'accueil des externes, la 1^{ère} réunion s'est tenue le 23 septembre. Le Pr. Charles était le seul PU-PH présent alors que deux ont été désignés pour en faire partie. Une présentation a été faite de l'accueil des externes en gériatrie, qui se déroule de façon très satisfaisante.

Les étudiants souhaiteraient des carnets de stage, une meilleure répartition des externes en stage et la réactivation de la commission des gardes et stages.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 19h50.